



Edito



L'épandage agricole des boues et des composts de boues de stations d'épuration représente la filière principale de valorisation de ces déchets en région Occitanie.

Mises en place par les préfets et soutenues par la profession agricole et les agences de l'Eau (Rhône-Méditerranée Corse et Adour-Garonne), les Missions d'Expertise et de Suivi des Épandages (MESE) jouent le rôle d'Organismes Indépendants garantissant la sécurité de la filière épandage.

Portées par les Chambres d'agriculture, leur mission est d'expertiser les aspects agronomiques des épandages, en complément de l'instruction réglementaire des DDT(M). En lien avec les Agences de l'Eau, les MESE contribuent à améliorer les pratiques d'épandages. Elles accompagnent les acteurs de la filière et assurent la traçabilité et la transparence des épandages.

En 2015, les MESE des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées Orientales ont créé un réseau interdépartemental, devenu réseau régional des MESE d'Occitanie en 2016, afin de répondre à des problématiques et à des acteurs communs. Avec l'appui financier des Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse et Adour-Garonne l'objectif de ce travail de réseau est d'homogénéiser les références afin de renforcer l'expertise et fiabiliser la filière épandage de la région, en créant des outils internes communs, des références techniques et des guides méthodologiques.

Poussé par une dynamique de réseau et fort des complémentarités spécifiques à chaque département, le réseau des MESE d'Oc. aboutit en 2018 à la publication de documents techniques à destination des acteurs de la filière épandage.

A vos agendas...

Journée d'échanges multi-acteurs sur la valorisation agricole des boues urbaines : comment garantir un retour au sol de qualité ?

Jeudi 11 avril 2019 à la Chambre d'agriculture de l'Aude, à Trèbes

Les MESE organisent une journée dédiée à la valorisation agricole des boues et composts de boues afin d'échanger autour des enjeux techniques, agronomiques, économiques, environnementaux et sociétaux de cette filière. Au programme :

- Place de la valorisation agricole dans l'économie circulaire
- Cadre réglementaire de l'épandage des boues
- Présentation des outils et travaux du réseau des MESE d'Oc. pour sécuriser la filière
- Intervention de l'INRA sur les micro-polluants organiques dans les boues et composts de boues
- Retours d'expériences (agriculteurs, communes...)
- Table ronde autour des enjeux liés à la valorisation agricole et au retour au sol.

INSCRIVEZ-VOUS

→ ICI

Mission d'Expertise et de Suivi des Epanrages

Pourquoi la MESE ?

- Permettre un retour au sol des boues urbaines suivi et sécurisé en terme agronomique,
- Volonté des politiques agricoles, au travers les Chambres d'Agriculture, de consolider et d'accompagner la filière et les agriculteurs recycleurs de ce déchet,
- Volonté des politiques publiques d'accompagner la démarche (Agence de l'Eau, Département, et Etat).

Mission d'expertise

Les principales missions de la MESE sont **l'avis** et **l'expertise** agronomique de tous les documents déposés en Préfecture concernant les épanrages de boues en vue d'une conformité réglementaire :

- Etude préalable à l'épanrage,
- Synthèse du registre d'épanrage,
- Programme prévisionnel d'épanrage,
- Bilan agronomique annuel.

Mission d'accompagnement

La MESE est un interlocuteur privilégié des acteurs de la filière : collectivités, industries, bureaux d'étude, agriculteurs... Elle n'a pas un rôle de contrôle mais bien **d'accompagnement et de conseil**.

La MESE consolide l'ensemble des données des plans d'épanrage du département. Cette mission permet également d'aller vers une harmonisation des pratiques au niveau régional.

Champ d'intervention de la MESE

Tous les déchets organiques ne font pas partie du champ d'intervention de la MESE, l'arrêté préfectoral prévoit une possibilité « d'expérimentation » sur d'autres types de déchets en fonction des besoins du territoire. Sont concernés par le suivi de la MESE les « boues et effluents urbains et industriels relevant du régime ICPE ou IOTA et faisant l'objet d'un épanrage agricole » :

- **Boues urbaines** (station d'épuration, lagune, plateforme de compostage...)
- **Boues et effluents industriels** (fromageries, conserveries, caves, distillerie...)

Intérêt de la valorisation agricole



Très tôt, les eaux usées des villes et villages ont été utilisées pour améliorer les productions agricoles grâce à l'eau et aux éléments fertilisants qu'elles contenaient. A la création des premières stations d'épuration, les boues produites ont donc été naturellement épanchées sur les terres agricoles.

Dans une logique de fertilisation raisonnée, le recyclage agricole des déchets organiques constitue pour les agriculteurs un moyen efficace et de moindre coût pour entretenir la fertilité des terres et nourrir les cultures.

De plus, le retour au sol permet de compléter le travail d'épuration des stations en digérant la matière organique et en détruisant les micro-organismes pathogènes contenus dans les boues. Le sol est en effet un milieu très défavorable à ces micro-organismes aussi bien en surface (UV, sécheresse) qu'après l'enfouissement (concurrence des autres micro-organismes). Il s'inscrit enfin dans une logique de recyclage dans le milieu naturel et d'économie des matières premières à la base de la fabrication des engrais minéraux.

L'utilisation des boues d'épuration en agriculture est avant tout soumise au respect d'une réglementation très stricte : des critères de qualité et d'innocuité, ainsi que des bonnes pratiques agricoles doivent être respectés. La réglementation française interdit de déposer des boues extraites d'une station d'épuration communale sur des terrains, quels qu'ils soient, sans avoir, au préalable, réalisé une **ETUDE D'EPANDAGE**.





Le réseau des MESE propose des outils d'aides à l'expertise pour sécuriser au mieux les épandages et renforcer la filière.

Ces outils techniques et pédagogiques ont été rédigés à l'attention des acteurs de la filière d'épandage. Il s'agit de guides méthodologiques pour les dossiers d'épandage, de référentiels sur le raisonnement des doses prévisionnelles en N, P₂O₅ et K₂O pour 9 cultures et de fiches méthodes de prélèvement des boues.



Les guides méthodologiques

Dans bien des cas, les collectivités qui ont fait le choix de la valorisation agricole pour le traitement des boues de leur station d'épuration communale s'interrogent sur le contenu technique des études d'épandage pour lancer les appels d'offres auprès des bureaux d'études. Pour répondre à ce besoin, les MESE ont rédigé des guides méthodologiques. Ils permettent ainsi aux élus des collectivités de mieux appréhender le cadre technique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les études tout en étant à la fois pour eux un gain de temps dans la préparation des dossiers et un gage de sécurité.

Les fiches méthodes de prélèvements des boues

Toutes boues épandues doivent être analysées afin de s'assurer de leur innocuité et de leur pertinence agronomique. Le réseau des MESE a donc élaboré des fiches méthodologiques détaillant le protocole pour échantillonner 5 types de boues (liquides, pâteuses, solides, compostées, issues de lits de séchages plantés de roseaux).



Tous les documents des MESE d'Oc. sont consultables sur le site :

<https://occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/dechets-effluents/reseau-des-mese-doccitanie/>





Bilan 2017 de la filière boue dans les Pyrénées Orientales :

Production de boue :

5000 tMS

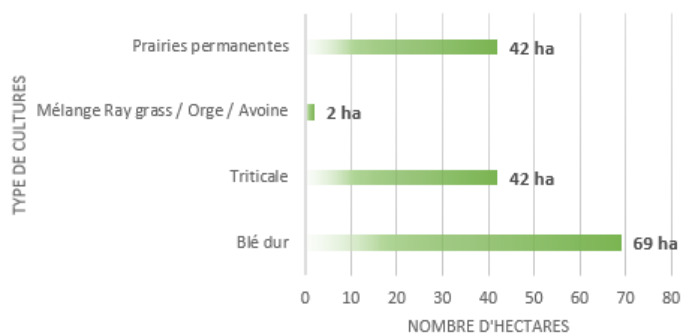
Épandage agricole des boues :

306 tMS de boues issues de **3** stations.

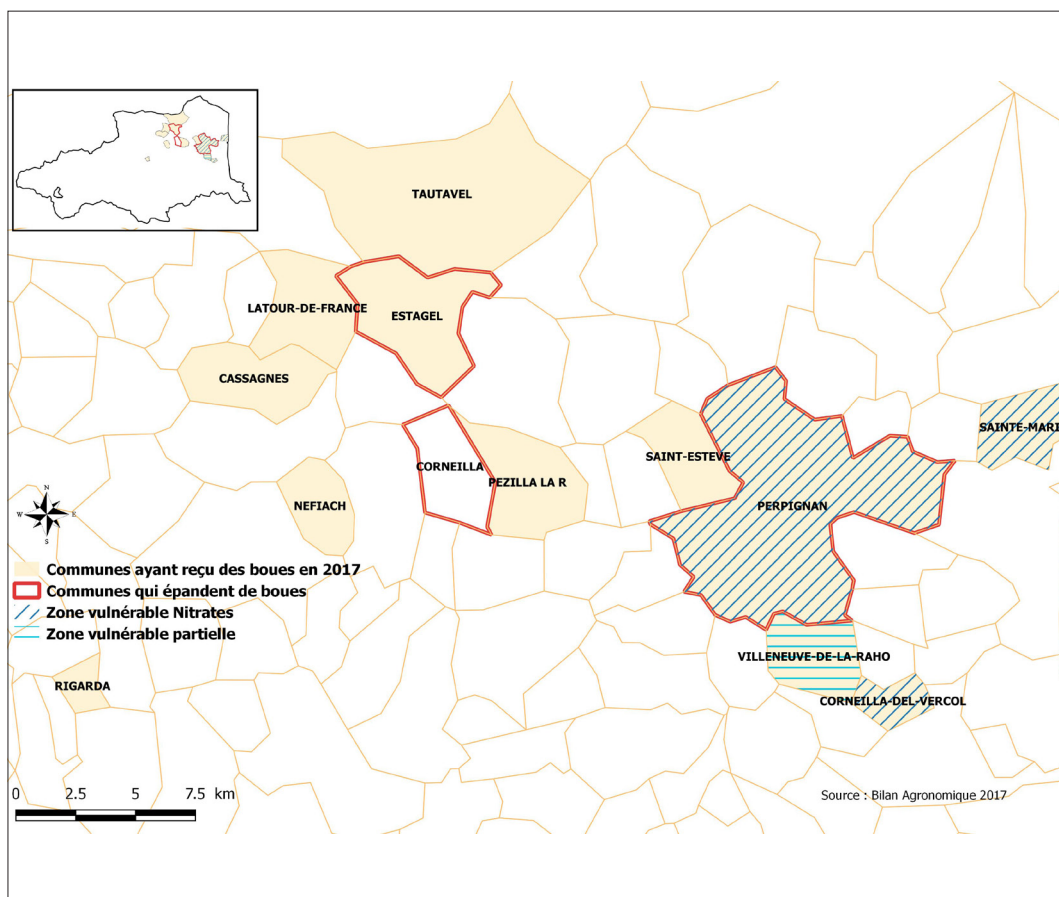
Surfaces épandues :

140 ha, soit **11** communes et **5** agriculteurs concernés.

Cultures réceptrices des épandages de boues (en ha) :



Communes concernées par des épandages de boues en 2017



Nous contacter :

Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales
 19 avenue de Grande Bretagne - 66025 PERPIGNAN Cedex
 MESE 66 - Margot DALLA NORA
margot.dallanora@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Partenaires financiers :

